

EXPERIENCE DE LA MACHINE A VOTER LORS DU SCRUTINS DU 30 DECEMBRE 2018 EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : ENJEUX ET PERSPECTIVES.

Par

Jean-Paul LETUNITA NZAMBE¹

Louis NZOSHALE NGOSHALE²

Aimé BAVI GONDJI³

Prince LONU LOTSIMA⁴

Angel NAMAWA MAGIDRIKO⁵

Université de Bunia-RDC

ABSTRACT

The desire to democratise Africa is a good wind that requires the support and backing of all African leaders. We know that democracy is a process that has preconditions that must be respected. Elections are one of the important pillars that support democracy in all its essence. Digital technology, adopted to ensure the credibility of electoral results, has come to confirm its importance in certain measures beyond all doubt. The voting machine in the process of democratisation of Africa constitutes one of the important tools by the fact that this technology does not offer the possibility of fraud or electronic cheating, but if there are disputes or falsification of results is that the problem exists beyond the machine, it is at the level of processing, transmission and publication of results. This digital technology has no compromise on the process of democratisation of the African continent. It would be more than question and desirable for a perspective approach to constitute a commission whose mission would be to watch and monitor the processing, transmission and publication of electoral results in Africa.

INTRODUCTION

Depuis l'indépendance, le continent africain connaît de grands moments de trouble et de soulèvement populaire post-électoral dus aux mauvaises organisations des élections dans ses différents pays. En effet, dès les années 1990, à la suite à l'invitation du Président Français François Mitterrand lors de la 16^e conférence des Chefs d'Etat d'Afrique et de France qui s'est déroulée à la Baule relatif à la nécessaire dynamisation de la démocratisation des modes de gouvernance (« Discours du Président Français François Mitterrand sur la Démocratie en Afrique » In Perspective monde, 20 juin 1990), le continent a été secoué par des contestations et de marches de populations. Comme les autres continents du monde, l'Afrique a besoin de remettre en cause sa manière de choisir ses dirigeants de la base au

¹ Jean Paul LETUNITA NZAMBE, Chercheur à l'Université de BUNIA, Rép. Démocratique du Congo

² Louis NZOSHALE NGOSHALE, Chercheur à l'Université de BUNIA, Rép. Démocratique du Congo

³ Aimé BAVI GONDJI, Bibliothécaire à l'Université de BUNIA, Rép. Démocratique du Congo

⁴ Prince LONU LOTSIMA, Chercheur à l'Université de BUNIA, Rép. Démocratique du Congo

⁵ Angel NAMAWA MAGIDRIKO, Bibliothécaire à l'Université de BUNIA, Rép. Démocratique du Congo

sommet. C'est ainsi que chaque pays africains s'efforce de bien organiser le processus qui amène au choix des dirigeants.

De nos jours, ce processus électoral démocratique constitue une des épines dorsales pour les Etats africains. A ce sujet LIBIKI pense que : « La démocratie en Afrique constitue et demeure un principe fondamental et une aspiration forte des populations » (Likibi 2012: 22).

Les recherches ont démontrées que le développement harmonieux de l'Afrique passe par la démocratie et la bonne gouvernance. Et pour y parvenir, il faut organiser des élections après avoir repensé tous les systèmes électoraux qui ont mis en péril la démocratie pour afin de garantir la crédibilité du processus des élections.

Cependant, avec les contestations des résultats électoraux, de troubles civils que le continent connaît aujourd'hui, il y a lieu de chercher d'autres mécanismes qui apporteraient une nouveauté dans les processus électoraux et rassureraient la population de la crédibilité, la transparence et la vérité de sa libre volonté de manifester son choix. Soucieuse de capitaliser les acquis de la démocratie, l'Afrique et ses dirigeants s'engagent à privilégier les valeurs démocratiques et les mettre comme les étalons pour quiconque voudra se présenter comme dirigeant en Afrique à travers l'adoption des lois codifiées dans les différentes chartes et institutions à l'instar de la Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la bonne gouvernance adoptée le 30 Janvier 2007 à Addis Abeba en ses articles 17 à 22 et les sanctions dont les dispositions se trouvent au niveau des articles 23 à 26 en ce qui concerne l'organisation des élections démocratiques.

Ainsi, face à tous ces troubles causés par la publication des résultats, les dirigeants africains et l'Union Africaine se sont vus obligés de mettre de côté les processus électoraux manuels qui sont accusés de compromettre la crédibilité du processus et freiner le processus de la démocratisation sur le continent par le fait qu'ils ne favorisent pas la mise en œuvre des acquis de la démocratie et n'inspirent plus confiance à la population. Et pour y pallier, il était impérieux de faire recours aux technologies numériques comme a été le cas de la machine à voter que bon nombre de Pays africains ont utilisé lors de leurs élections notamment le Sénégal, la Sierra-Leone, pour ne citer que ceux-là.

Au cours de cette dernière décennie, nombre de pays d'Afrique ont eu recours aux technologies numériques dans la seule visée d'améliorer la qualité du processus électoral et d'en assurer la crédibilité c'est-à-dire l'acceptation par toutes les parties prenantes. C'est dans ce contexte que lorsque la République Démocratique du Congo a organisée les élections antérieures lesquelles élections n'ont pas échappées à des contestations post-électorales amenant à des dégâts matériels et humains. En 2018, la République Démocratique du Congo a changé de dynamique. Dans l'optique d'analyser cette transformation politique majeure en relation avec l'évolution du pays, nous avons choisi de mener notre recherche sur la thématique suivante : « Expérience de la Machine à voter lors des scrutins du 30 Décembre 2018 en RDC : Enjeux et perspectives».

En formulant le sujet de cette manière, nous envisageons exposer un certains nombres de questions relatives à l'utilisation de la machine à voter lors des élections en 2018, à savoir : (les améliorations majeurs qui marquent le passage du manuel à l'électronique.

L'utilisation de la machine à voter lors des élections élimine-t-elle la fraude, la tricherie dans le processus électoral ? Quelle crédibilité les machines à voter assurent-elles à la population par rapport aux résultats à publier ? L'expérience de la RDC peut-elle être considérée comme un cas d'école ?). Quel est l'impact de la machine à voter sur la crédibilité des résultats publiés par la CENI après les élections Présidentielles, législative nationales et Provinciales de 2018 en République Démocratique du Congo ? L'utilisation de la technologie numérique dans les organisations électorales dans les pays africains, rassure-t-elle la possibilité de sa démocratisation ? La machine à voter a-t-elle éliminé la fraude, la contestation des résultats électoraux ? Quelles perspectives envisagée pour des élections transparentes, non contestable partant de l'expérience de l'utilisation de la machine à voter en République Démocratique du Congo ?

Les défis auxquels ont fait face la CENI avec l'utilisation de la machine à voter lors des élections Présidentielles, législative nationales et Provinciales de 2018 en République Démocratique du Congo seraient : les contraintes politiques ; les contraintes juridiques ; les contraintes financières ; les contraintes logistiques ; les contraintes sécuritaires.

L'impact de la machine à voter sur la crédibilité des résultats publiés par CENI après les élections Présidentielles, législative nationales et Provinciales de 2018 en République Démocratique du Congo serait la contestation des uns devant les cours et tribunaux et des autres dans la rue.

Les perspectives pour une utilisation optimale de la machine à voter par la CENI en République Démocratique du Congo seraient la résolution de toutes les contraintes avant la tenue des élections. Aussi dans le cadre de la démocratisation de l'Afrique, il serait impérieux qu'une commission dont la mission serait de veiller au traitement, à la compilation et publication des résultats électoraux.

L'utilisation de la technologie numérique, dans l'organisation des élections n'est pas mauvaise option en soi. Toutefois, les techniciens qui en feraient un mauvais usage, peuvent influencer la tendance des résultats.

Pour mener à bien notre réflexion, nous avons adopté une méthodologie qui consiste à réaliser des enquêtes qualitatives afin d'appréhender les perceptions des populations par rapport à l'introduction de cette nouvelles technologie dans les élections en RDC. Outre l'exploitation des interviews, la revue documentaire a contribué à traiter le thème en trois parties : la première partie aborde les enjeux de l'utilisation de la machines à voter en RDC, ensuite les perceptions des populations par rapport à l'utilisation de la machine seront abordées dans la deuxième partie ; enfin, dans la troisième partie, il sera question des perspectives.

CHAPITRE PREMIER :

LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE ET LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES, LEGISLATIVE NATIONALES ET PROVINCIALES DE 2018

La démocratisation de la République Démocratique du Congo (RDC) est un processus continu malgré le souci ardent des dirigeants congolais de plus importants en construire une

société démocratique depuis plus d'une décennie avec comme leitmotif : la quête pour une meilleure participation des citoyens aux affaires publiques est plus vieille. Ce souci a alimenté le débat dans les domaines dans plusieurs domaines dont notamment : la forme unitaire ou fédérale de l'Etat, la citoyenneté congolaise, les options fondamentales de la constitution, ou la place et le rôle des autorités traditionnelles.

Selon une étude d'AfriMAP et de L'Open Society Initiative for Southern Africa,⁶ : « l'Écartée du système de gouvernance pendant la période la plus longue de l'histoire post coloniale de la RDC, la démocratie fait aujourd'hui l'objet de désirs de plus en plus intransigeants de la part des citoyens. La demande pour une participation plus effective des populations aux affaires publiques a justifié les « consultations populaires » initiées par le président Mobutu en 1990 en vue de recueillir l'opinion que les citoyens se faisaient sur le système de parti unique en place depuis 1965. Elle a également justifié et rendu possible la tenue entre 1991 et 1992 d'une « Conférence Nationale Souveraine » (CNS) dont l'objectif était de faire le point sur l'état de la gouvernance dans le pays depuis son indépendance en 1960, et de jeter les bases d'un système nouveau de gouvernance débarrassé de la dictature du parti unique. Inversement, l'ignorance ou la mauvaise application du projet démocratique a parfois constitué un élément catalyseur aux périodes les plus tragiques de l'histoire post coloniale de la RDC ».

Le souci de la démocratie et de la demande la partition à la gestion de la chose publique a été interrompu plus tard. D'abord par la révocation du Premier ministre élu Patrice E. Lumumba le 5 septembre 1960, suivie de son assassinat en janvier 1961, a déclenché une avalanche de violations des règles de la représentativité démocratique qui sont à l'origine de la longue crise politique, des sécessions et des guerres civiles entre 1960 et 1964. Le mépris de la majorité issue des élections démocratiques de mai et juin 1965 a fait le lit du coup d'Etat militaire de novembre 1965 qui a préparé les 25 ans de dictature de Mobutu. Le sentiment de frustration des aspirations démocratiques a souvent été donné pour explication à l'adhésion d'une frange importante de citoyens aux rébellions armées.

Selon le même rapport, plus récemment, la demande d'une meilleure participation politique et d'une citoyenneté plus égale a également été avancée parmi les justifications aux crises et conflits politiques violents qui ont successivement endeuillé le pays entre 1996 et 2002. La volonté d'instaurer une démocratie fondée sur les libertés fondamentales figure parmi les éléments caractérisant les efforts déployés en RDC au cours des dix dernières années pour rompre avec un passé marqué par des guerres civiles et un régime dictatorial.

Le processus démocratique actuel a débuté le 24 avril 1990 lorsque le Président Mobutu Sese Seko a annoncé une série de réformes, parmi lesquelles la fin du régime de parti unique, l'ouverture au multipartisme, la séparation des pouvoirs, le pluralisme syndical et la fixation d'une période de transition vers un régime démocratique. Il a ensuite accepté l'initiative de l'opposition de convoquer le 15 juillet 1991, une Conférence nationale souveraine (CNS) regroupant plus de 2000 délégués des partis politiques, d'organisations de la « société civile » et de divers groupements socio professionnels chargés de dresser le bilan de la gouvernance au Congo depuis son indépendance et de définir l'agenda de la période de

⁶ P. Ngoma-Binda, J. Otemikongo Mandefu Yahisule et Alii, République Démocratique du Congo Démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la IIIème République, Une étude d'AfriMAP et de L'Open Society Initiative for Southern Africa, Novembre 2010, pp

transition. La mise en œuvre effective du processus de transition défini par la CNS avait connu d'énormes difficultés dues principalement aux nombreux désaccords entre acteurs politiques sur ses échéances et son contenu. Ce processus a finalement été interrompu par les crises politiques provoquées par les guerres civiles qui se sont succédé entre 1996 et 2002. Les accords politiques successifs conclus par les belligérants pour mettre fin à ces guerres civiles ont reconnu la nécessité de restaurer la démocratie et de promouvoir la participation politique des citoyens comme une condition essentielle pour un retour à la paix. En plus des belligérants (c'est-à-dire le gouvernement de Kinshasa et la dizaine de groupes armés qui l'affrontaient et s'affrontaient entre eux au cours de conflits superposés les uns aux autres), les délégués de la société civile et des partis politiques ont été invités à prendre une part active aux négociations de paix les plus importantes, appelées aussi « Dialogue Inter Congolais » (DIC), qui s'est déroulé en Afrique du Sud entre avril et décembre 2002. L'« Accord Global et Inclusif » (AGI) conclu à Pretoria le 17 décembre 2002 par les participants au DIC est largement crédité pour avoir mis fin à la seconde vague de conflits armés débutée en 1998. L'AGI a également déclenché un processus de transition vers la démocratie, en mettant en place les institutions de transition, le cadre institutionnel pour l'organisation des élections, ainsi que la procédure d'élaboration et d'adoption d'une nouvelle constitution. La Constitution du 18 février 2006, adoptée par référendum organisé en décembre 2005, instaure un cadre démocratique permettant, à un niveau satisfaisant, la participation politique des citoyens à la vie politique de la société. Elle met également en place des procédures assurant une séparation effective des pouvoirs entre les institutions représentant les trois pouvoirs classiques, tout en garantissant leur bon fonctionnement. A côté de ces institutions classiques, la constitution prévoit des institutions « d'appui à la démocratie » chargées de veiller au respect des mécanismes de contrepoids démocratique, de s'assurer du renforcement des conditions de participation politique et de conduire des élections transparentes. Les procédures démocratiques et les mécanismes de participation politiques sont néanmoins confrontés à un défi majeur d'effectivité quelques années seulement après l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution. Parmi ces institutions d'appui à la démocratie, celle qui est et a organisées les élections en RDC et la Commission Electorale Nationale Indépendante par voie électronique.

Dans les lignes qui suivent nous ferons les points sur le point sur quelques concepts, les atouts et les limites du vote électronique et les contraintes lié au vote électronique lors des élections de 2018.

I. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

§1. LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

La Commission électorale Indépendante est une institution d'appui à la démocratie en remplacement de la Commission Electorale Indépendante de la Transition de 2006 institué et dotée de la personnalité juridique. La Commission électorale nationale indépendante est chargée de l'organisation du processus électoral, notamment de l'enrôlement des électeurs, de la tenue du fichier électoral, des opérations de vote, de dépouillement et de tout référendum. Elle assure la régularité du processus électoral et référendaire. (Article 211 de la Constitution du 18 février 2006).

Cette commission depuis son installation conformément à la Constitution du 18 février 2006, elle a eu a organisée des élections présidentielles, législatives nationales, législatives provinciales, sénatoriales et des gouverneurs des provinces.

Néanmoins, elle n'avait pas organisée les élections Urbaines, Municipales et Locales.

§.2. QUID DU VOTE ELECTRONIQUE

Pour matérialiser son adhésion à cette nouvelle option, la République Démocratique du Congo a introduit dans son système électoral, la machine à voter. Celle-ci est un ordinateur à écran tactile permettant à l'électeur de faire son choix sur l'écran et non sur un bulletin pré-imprimé. Cette machine est dotée d'une imprimante et un scanner incorporés qui permettent respectivement l'impression et scannage de bulletins portant les choix de l'électeur après qu'il ait terminé son vote.

II. LES ATOUTS ET LES LIMITES DU VOTE ELECTRONIQUE

I.1.1. LES ATOUTS DE L'UTILISATION DE LA MACHINE A VOTER EN RDC

Beaucoup de questions peuvent se poser ici par rapport à cette incursion de la technologie numérique dans les affaires électorales. Notre regard est tourné vers les innovations que nous pouvons constater sur ce mixage de la technologie numérique dans l'organisation des élections surtout que cette dernière constitue l'un des piliers de tout régime (P. Kasonga2009 :15) qui se veut démocratique dans cette Afrique qui cherche à adapter ses marques à la démocratie occidentale. Le besoin ou mieux le vouloir démocratiser l'Afrique en utilisant les technologies numériques, dans le secteur électoral bien sûr, n'est pas un fait nouveau sur le continent.

En effet, la République démocratique du Congo est le pays qui a introduit les machines à voter dans l'Afrique Centrale certes. Mais bien avant la RDC, il y a eu le Mali et le Sénégal qui constituent deux bons exemples relatifs à cet usage (J.-J. GABAS2004 :164)

En 1997, le gouvernement du Mali a eu recours au procédé de l'informatisation des listes électorales pour éviter les risques de fraude et de contestations susceptible d'entacher le processus électoral (J.-J. GABAS2004 :164).

Quant au Sénégal, lors de l'élection présidentiel de l'année 2000, les Radios privées, l'internet et les téléphones portables ont joué un rôle fondamental pour garantir la transparence des résultats (J.-J. GABAS2004 :164).

Dans la même dynamique, le gouvernement de la République démocratique du Congo a utilisé les machines à voter au cours des élections de 2018. Afin de réduire le coût des élections et économiser du temps pendant le déroulement du scrutin sans pour autant perdre de vue les préoccupations liées aux fraudes et aux tricheries électorales.

Du jour au lendemain, les gouvernements de différents pays en Afrique se trouvent déjà embarqués par le train de la modernité. Ce train se pose sur les rails de la démocratie dont les conducteurs et machinistes semblent ne pas maîtriser les rouages, les codes et la technicité. Par ailleurs, le contexte dans lequel se déroule le processus de la démocratisation en Afrique se trouve caractérisé par des scrutins contestés, « entachés de fraudes », il y a toujours des réclamations, des contestations, des protestations, des fraudes, et de tricheries sous l'effet d'influences exogènes. Outre les contestations et les protestations, la plupart des résultats font l'objet de réclamation sous tendues par des marches et/ou des crises dites « post électorales ».

Dès lors, beaucoup d'effort restent à faire en vue de l'avènement d'une véritable ère démocratique en Afrique. Par un système ou mécanisme en mesure de pallier à la problématique des fraudes et troubles qui émaillent les élections. Il serait vraiment difficile d'asseoir des systèmes stables de gouvernance démocratique. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre l'introduction en RDC de la technologie numérique dans les élections, qui représentent un indicateur très pertinent de la démocratie.

L'expérience de la République Démocratique du Congo avec la machine à voter peut constituer un exemple et une innovation dans le secteur électoral en Afrique Centrale.

Ainsi parmi ces avantages nous pouvons citer notamment :

1. **Réduction du coût des élections** : le coût de financement pour importer les bulletins de vote pré-imprimés, seul le transport de cette machine suffit pour couvrir les dépenses. Elle réduit aussi le volume et le poids des bulletins à transporter par la réduction en petit format du bulletin de vote adapté à cette machine.
2. **Elle permet un comptage aussi bien manuel qu'automatique** : il s'agit du comptage manuel qui consiste au décompte des bulletins insérés dans l'urne et du comptage automatique consistant au décompte généré et imprimé par la machine la trace des résultats.
3. **Elle offre une rapidité dans la transmission des résultats** : dès lors qu'il y a la clôture du dépouillement des bulletins au niveau de Bureau de vote et de dépouillement les données sont immédiatement transmises soit avec la machine à voter, soit avec le Thuraya ou V-SAT.
4. **La réduction du temps d'opérer son choix** : contrairement aux autres scrutins passés où un électeur pouvait passer plus de 5 à 10 minutes dans l'Isoloir, cette machine donne la possibilité à l'électeur d'opérer son choix dans plus au moins 2 à 3 minutes.
5. **Elle peut être utilisée plusieurs fois** : les machines à voter peuvent servir pour plusieurs cycles électoraux après sa première utilisation. Ce qui constitue un avantage pour le gouvernement d'économiser financièrement par rapport aux futurs scrutins.
6. **Elle est facile à manipuler** : cette machine est facile à utiliser par la population bien que ce ne soit pas toute, car l'analphabétisation limite l'utilisation de cette machine par les analphabètes.
7. **Elle est facile à transporter** : cette machine a résolu la question de transport. Au lieu d'utiliser toujours et seulement les avions, les véhicules pour ramener cette machine au site de vote, l'usage des vélos et les motos peut aussi être possible. A l'égard de tous ces avantages, il va de notre souplesse de reconnaître que la technologie numérique nous apporte puissance, rapidité et facilité dans l'acquisition, la gestion et échange de nombres, textes, image et son (Regnier2012 : 9), bref les informations.

II.2.2. LIMITES D'UTILISATION DE LA MACHINE A VOTER

Au regard de l'organisation des élections de 2018 et la proclamation des résultats qui s'en sont suivi en République Démocratique Congo, il est important de relever quelques inquiétudes en terme de désavantages quant à l'utilisation de la machine à voter :

1. **Elle n'inspire pas la confiance** : Nous avons constaté lors des élections qu'il y a eu de réclamations de la population. Il y a eu de ceux qui pensaient que les choix des électeurs n'étaient qu'une simple formalité, car il y aurait eu déjà des noms de candidats prévôtés.

2. **Elle apparait comme un instrument qui cache trop de réalités** : la population n'a jamais été convaincue que cette machine pourrait générer la vérité qui exprimerait son choix. Par conséquent elle cache certains secrets qui ne sont accessibles qu'aux organisateurs des élections et le fabricant et qui échapperaient à son entendement.
3. **Elle est dotée d'une connexion Wi-Fi** : A voir les innovations et les avancées technologiques, il est possible que cette connexion Wi-Fi puisse exposer au piratage des résultats par les personnes de mauvaise foi.
4. **Les éventuels bourrages papier** : lors des élections de 2018, nous avons constaté que certaines machines bourraient les bulletins et les papiers des résultats. Cela pourrait engendrer le retard ou perte de temps.
5. **Le contenu des clés USB utilisées non connu** : dans cette machine, les clés USB utilisées n'inspirent pas à la population qu'elles contiennent des vraies données. La population reste dans la soif de savoir le contenu réel de ces clés USB.
6. **Le paramétrage, l'affectation des machines, la préparation des bulletins de vote se fait à partir de l'usine** : Cela laisse à croire que tout a été fait dans l'usine. Donc il est possible que les concepteurs pré-définissent le gagnant au préalable.
7. **La désactivation de Son pendant le vote** : cela ne rassure pas à l'électeur qu'il a pu voter.
8. **L'inconfort à la compréhension des populations analphabètes** : ce n'est pas toute la population qui a su manipuler ni se familiariser avec cette machine. Il y a eu trop de difficultés et problèmes quant à l'utilisation de cette machine par la population de coin plus reculé de la république.

CHAPITRE DEUX : L'IMPACTE DE LA MACHINE A VOTER SUR LA CREDIBILITE DES RESULTATS DES ELECTIONS DE 2018

§1. De l'Attente de la population à l'issu du vote électronique

La population congolaise avait déjà assez du régime en place dirigé par le Président Joseph Kabila. D'où, il faut s'en débarrasser par l'unique voie démocratique possible qui est celle des élections. Cela veut dire que tout le regard de la population congolaise est fixé sur ce processus et aussi que la Commission Electorale Nationale Indépendante n'avait pas droit à faire l'erreur. Car elle est la mieux indiquée et outillée pour mener à bon port le processus de la démocratisation.

La grande difficulté s'est décelée par rapport à la population qui s'est déjà habituée au vote manuel depuis 2006 et 2011 se voit obliger de basculer vers le vote électronique avec un outil informatique de la nouvelle technologie à laquelle elle ne s'est pas encore familiarisée. Les critiques, les contestations, le refus et la méfiance de cette machine se sont retenties de partout aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'opposition, tout comme la population (certaines organisations de la Société Civile, les mouvements sociaux) réfutent tout haut et fort l'utilisation de cette machine d'un côté, et de l'autre côté c'est la majorité au pouvoir qui soutient fermement son usage.

Au-delà de toutes ces agitations et toutes ces difficultés, le souhait de la population et de la Communauté internationale serait que toutes ces difficultés se réduisent à celle de donner à l'Etat un chef dont le choix ne cause pas des troubles (Rousseau 1823 :366) et qui ne porte pas atteinte à la liberté des congolais. C'est au lendemain des élections combinées

que la population se rend compte que les boycotts et le refus de cette machine n'avait pas de place. Après tout, la machine à voter n'est pas si mauvaise que nous puissions le croire.

§2. De la réclamation de la vérité des urnes et de la sociologie de vote en Afrique

A en croire ceux qui ont réclamé la vérité des urnes, la CENI n'a pas respecté le choix de la population exprimé dans les urnes. Et ce, en raison du fait que le vote en Afrique est sociologique c'est-à-dire que l'électeur ne vote pas pour le programme mais plutôt pour l'individu ayant un lien quelconque avec lui. Et que son échec aux élections, décrédibilise le processus tout entier et son organisateur. Dans cette optique on comprend que le problème n'est pas au niveau de la machine à voter.

L'Union Africaine est consciente de ce vouloir démocratiser son continent avec le concours de tous les dirigeants. Fort malheureusement, comme l'analyse Romuald Likibi que cette même « l'Union Africaine a un rôle ambiguë vis-à-vis de la démocratie africaine » (Likibi2012 :20). Sa charte de 2007 en fait un principe premier, alors que la plupart des instances de décisions ne sont pas issues d'un vote démocratique (Likibi, 2012 :20).

Le grand souci de la population congolaise et africaine aujourd'hui serait de voir un pays bien organiser les élections qui ne débouchent pas au trouble, boycott de résultats. Pour que ceux-ci ne suscitent pas de questions qui déboucheraient au soulèvement, il est important qu'on organise les élections libres et démocratiques qui nécessitent la transparence et la communication (Soleil 2009 : 325). Mais comment comprendre que la population qui a salué le déroulement des élections et que cette même population puisse descendre dans la rue pour réclamer la vérité des urnes ? Pour surmonter ce paradoxe, il a fallu questionner le Bureau de la CENI⁷ dont la charge est d'organiser les élections au Pays et de restituer à la population son choix exprimé dans les urnes.

En République Démocratique du Congo, l'indépendance de cette commission est toujours mise en péril pendant toutes les élections qui se sont ou qui se passent. Nous nous souvenons des élections qui s'étaient déroulées en 2006 et 2011, plus récemment les élections de 2018. A cet effet, Marie Soleil Frère n'a-t-elle pas dit, « dans le Tchad d'Idriss Deby ou le Congo de Denis Sassou Nguesso, il est clair qu'un chef d'Etat n'organise pas des élections pour les perdre » (Soleil 2009 :326). Dans ce sens, cette philosophie et devise ne permettront pas à la commission électorale dite indépendante d'être réellement indépendante dans ses décisions, parce que le parti au pouvoir cherchera, même s'il perd les élections, à s'imposer à cette centrale électorale pour le faire proclamer vainqueur. Cela a donné comme l'impression que lorsqu'un Chef de l'Etat sortant organise les élections par le propre moyen du gouvernement, il peut être libre et s'autoriser de choisir qui il veut pour le remplacer sur base bien entendu d'un éventuel accord politique au détriment de celui qui serait visiblement vainqueur. Face une telle injustice, la communauté internationale se voit incapable de s'impliquer ou d'intervenir. Car selon l'expérience, celui qui finance ses élections par ses propres moyens se sent souvent supérieur pour dire non ou oui sur la présence de telle ou telle organisation qui voudrait intervenir dans son pays. C'est ainsi que Marie Soleil frère dira : *Lorsque les élections sont financées par l'Etat lui-même et que la dépendance vis-à-vis*

⁷ Commission Electorale Nationale Indépendante

de la communauté internationale est moindre, cette dernière peut difficilement s'ériger en donneuse de leçon ou proférer des menaces de suspension de l'aide (Soleil 2009 :304-305).

De tout ce qui précède, il sied de signifier ici que la technologie numérique par le truchement de la machine à voter en République Démocratique du Congo n'est pas mauvaise en soi, et ne pose aucun problème si réellement les organisateurs y mettent la neutralité, l'indépendance et de la rigueur contre toutes les possibilités et tendances de fraude et de tricherie. Par contre selon nos analyses, ce sont plutôt les instances commises pour l'organisation des élections et les partis au pouvoir qui posent problèmes et entravent le processus de la démocratisation de l'Afrique parce qu'ils sont bien pleins dans leur égocentrisme. Les dirigeants africains en général et congolais en particulier ne sont disposés et disponibles pour la consolidation de cette jeune démocratie dont le Continent a besoin pour son développement.

A propos même de cette démocratie, Léon de Saint Moulin se demande si la démocratie peut-elle vraiment réussir en République Démocratique du Congo (Saint Moulin 2003 :5). Pour répondre à cette question, l'auteur met en exergue cette définition de la démocratie d'Abraham Lincoln : « la démocratie est le pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple » (Saint Moulin 2003 :13). Pour saisir concrètement ce que la population congolaise pense de cette démocratie l'auteur poursuit ses enquêtes: Pour les uns, « la démocratie est la liberté pour chacun de dire ou de faire ce qu'il veut dans le respect des autres et de l'ordre public » (Saint Moulin 2003 :14) ; pour les autres, « la démocratie est la participation de tous à la gestion de la chose publique tant au niveau des débats que des décisions » (Saint Moulin 2003 :13).

Si tel est le cas, la gestion de la République ne peut être une affaire d'un individu ni d'une poignée d'individus dont les visages apparaissent et réapparaissent à chaque fois. Il faut une alternance qui se réalise par les choix exprimés dans les urnes. L'Afrique aujourd'hui n'a plus besoin des hommes forts en massacre ou en tuerie, mais il faut des têtes et de consciences qui puissent transformer ce continent. L'auteur de *La perception de la démocratie et de l'Etat de droit en RDC* poursuit ses questions : « la démocratie est-elle un bien ? Est-elle la voie la plus efficace vers le développement »? Pour la grande majorité : la démocratie est un bien et la meilleure voie vers le développement puis qu'elle permet à chacun d'apporter sa contribution à la réflexion et de déployer ses capacités créatives (Saint Moulin 2003 :15).

Les autres estiment que « si la démocratie ne va pas au Congo, c'est à cause des dirigeants, de leur inculture, de leur incompetence et de leur mauvaise foi » (Saint Moulin 2003 :17) laquelle ne voit que les intérêts de ceux qui l'incarnent. A voir de plus près, les partis politiques sont les institutions africaines les plus corrompues avant les parlements, la police, les commissions d'appui à la démocratie et les systèmes juridiques (Likibi 2012 :17).

L'Afrique s'inscrit dans la culture des valeurs démocratiques, mais la question des organisations des élections dans la plupart des pays africains reste à repenser pour matérialiser ce rêve. La voie qui semble résoudre ce problème de contestation, de manque de confiance de la population vis-à-vis des dirigeants, de fraudes et de tricherie en Afrique et au Congo en particulier par rapport à l'organisation des élections, est celle qui appuie l'utilisation de la technologie numérique parce qu'il est clair que l'essor extraordinaire du numérique depuis les années 2000 n'est pas le fruit du hasard (GIRARD 2012 :41). Il faut profiter de

cette innovation technologique pour résoudre la question de fraude, corruption et de la tricherie dans le secteur de la bonne gouvernance afin d'amorcer le processus de la démocratisation.

CHAPTITRE TROISIEME : LES DIFICULTES AUXQUELLES LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE A FAIT FACE POUR L'ORGANISATION DES ELECTIONS DE 2018

III.1. CONTRAINTES POLITIQUES

§1. L'Absence d'un consensus politique autour des élections

Déjà dès le départ, la Loi sur la Commission Electorale Nationale Indépendante avait un défaut en ce qui concerne le consensus politique autour des élections, en ce sens qu'elle a prévu que la composition des organes(Comité exécutif, Assemblée Générale, ...) de la CENI devait se faire sur base du critère de la représentativité partisane c'est-à-dire des partis ou regroupement politiques, des organisations de la Société civile, plutôt qu'impartiale. Ce qui a conduit à l'ingérence politique, mettant ainsi à mal la crédibilité des actions de la CENI. Ce qu'on a constaté est qu'avant et pendant les élections de 2018, ce caractère partisan de la CENI avec ingérence du politique dans sa composition, l'a empêché de développer une relation de confiance politique crédible avec les parties prenantes aux élections non représentés à la CENI.

§2. Le Financement opaque des partis politiques

Dans une démocratie responsable, tout parti politique une fois légalement constitué, doit avoir pour son bon fonctionnement une source de financement lui permettant de réaliser son projet de société. Ce qui n'est pas le cas pour ce qui est de la démocratie congolaise. Malgré l'existence d'une loi sur le financement des partis politiques, faute de mesure d'application déterminant les conditions d'éligibilité au financement, il existe un profond déséquilibre entre les partis politiques c'est-à-dire les partis membres de la coalition au pouvoir et ceux n'étant pas membre de la coalition au pouvoir.

Ainsi, en République Démocratique du Congo, plusieurs partis étant financièrement pauvres ou ayant des moyens financiers précaires, ils sont dans l'impossibilité de fonctionner normalement. Parce qu'en raison de la pauvreté généralisée de ses membres qui doivent contribuer volontairement avec une modique somme pour l'achat de la carte des membres et du paiement de la cotisation mensuelle. Ce qui crée l'existence des partis dit de « mallette ». Comme l'Etat ne finance pas les partis politiques, les cadres des partis de la coalition au pouvoir sont obligés de puiser dans la caisse de l'Etat. Ce qui impose le contrôle rigoureux des ressources des partis constitués.

III.2. CONTRAINTES D'AUTONOMIE

§1. L'Absence de l'indépendance de la CENI

En instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante, elle est dotée de la personnalité juridique. A cet effet, elle jouit aussi de l'autonomie de fonctionnement et financière. Lors des élections de 2018, son indépendance financière était en perturbation pour les faits suivants :

a. Le financement des opérations électorales

Afin de permettre à la CENI de bien mener à bon port les opérations électorales, le gouvernement doit matérialiser son engagement de financer dans les délais. Parce déjà

inféodée par le politique dans sa composition organique, bien que chaque année le parlement votait un budget pour les élections, fort est de constater que la CENI n'a pas organisée les élections dans les délais c'est-à-dire à fin 2016 pour le cycle de 2011-2016, mais c'est grâce à la pression des acteurs politiques de l'opposition, de la communauté internationale, de la société civile et de la rue que sera finalement organisée les élections qui conduira à la passation pacifique du pouvoir entre les présidents Joseph Kabila et Felix-Antoine Tshisekedi.

b. Le défaut de superviser le financement public des partis politiques et l'interdiction d'utilisation des biens publics.

Généralement lors des élections, toutes les parties prenantes ne sont pas sur les mêmes pieds d'égalité. Il y a celles qui financièrement fortes et celles faibles, il y a aussi celles qui sont dans les institutions étatique et celles qui n'y sont pas. Et, l'arbitre entre les parties prenantes aux élections est l'institution qui organise les élections qui est la CENI. Celle-ci devrait s'atteler à la définition de critères clairs et acceptés par tous pour le plafonnement des dépenses de campagne et le financement public des campagnes électorales pour éviter l'inégalité née de l'utilisation des moyens d'Etat par des candidats exerçant des fonctions dans les postes exécutifs de l'Etat. Et afin de lui permettre réaliser cette mission, elle devrait être dotée de moyens de contrôle, de sanction et d'ester en justice en se portant partie civile devant les tribunaux contre l'utilisation des moyens et services publics par les candidats aux élections. Malheureusement en RDC, ceci n'était pas possibles après les élections de 2018 tout simplement au nom du principe selon lequel : « en droit positif congolais la compétence est d'attribution ».

c. Le défaut de superviser le paiement des témoins

Les opérations électorales qui commencent par les opérations de dépouillement de bulletins, de compilation et de décompte des voix exige pour sa crédibilisation qu'à cote de la CENI soient aussi les témoins des candidats des partis politiques et des candidats indépendants. Il est logique que le paiement de tous ces paritaires soient faites par la CENI en contre-partis de leurs services. Ceci devrait permettre d'éviter les inégalités entre partis sur base de leur capacité financière de présenter des témoins dans tous les bureaux de vote et centres de dépouillement. Comme ceci n'était pas fait l'on a constaté l'absence des témoins dans plusieurs bureaux de vote, ce qui a constitué le lit pour la contestation des résultats des élections de 2018.

III.3. CONTRAINTES LOGISTIQUES

En 2006, 2011 tout comme en 2018, l'organisation et la tenue des élections en République Démocratique du Congo ont été butées à de nombreuses difficultés, d'ordre infrastructurel, logistique, technique et sécuritaire. Cela a dans tous les cas, contraint le gouvernement congolais à recourir soit à l'appui de la MONUSCO et à autres partenaires, soit à des pratiques d'autonomie dans le cadre de sa souveraineté, surtout à travers la CENI à la place de la CEI (Echo de la MONUSCO, 2006 :6). Dans tous les contextes, il fallait réussir l'organisation des élections crédibles, transparentes, apaisées et libres. Il était alors question de chercher à contourner les contraintes en vue du bon déroulement du processus électoral.

§1. La problématique des infrastructures routières

Dans un pays comme la R.S.C, sortant d'une situation de conflit et couvrant une étendue aussi vaste que l'Europe occidentale, l'organisation des élections est confrontée à une énormité de défis infrastructurels. Les infrastructures routières sont les plus indispensables dans ce contexte congolais. Malheureusement les routes se sont retrouvées et sont encore dans un état de délabrement avancé et très grave à travers le pays. Or elle devait faciliter :

- Le transport des cargaisons des matériels électoraux de Kinshasa vers les territoires et circonscriptions électorales ;
- Déplacement des membres de la CENI et des observateurs nationaux et internationaux ;
- Les récupérations des résultats des élections...

D'où il y a eu nécessité de recourir aux hélicoptères de la MONUSCO en vue d'atteindre tous les endroits, même les peu accessibles à la distribution pendant ce temps la République Démocratique du Congo se déclarait toujours souverain, capable et autonome au nom de sa souveraineté, alors qu'elle ne dispose pas d'aéronef, ni d'hélicoptère propre pour ce genre de distribution qui coûte énormément cher. Notre Pays le congolais ne rassure donc pas quant à cette autonomie et cette souveraineté pour les succès des processus électoraux. Après tout, les élections se sont bien déroulées le 30 Décembre 2018 en République Démocratique du Congo à l'exception des provinces de Nord-Kivu et de Maïndombe insécurisées. Malheureusement les résultats ont été contestés par les congolais suite aux fraudes électorales.

§2. L'insécurité créée par les groupes armés

En tant que Pays post-conflit, la République Démocratique du Congo était et reste confrontée à des problèmes sécuritaires. Des conflits armés communautaires et créés par des groupes armés ont beaucoup troublé le processus électoral. Il sied de noter les cas de Yumbi dans la province de Maïndombe et de Beni-Butembo dans la province de Nord-Kivu, ainsi que le cas d'insécurité de la province de l'Ituri.

a. L'insécurité à YUMBI

Les élections du 30 décembre 2018 ont été suspendues à Yumbi suite au conflit communautaire sanglant ayant opposé la communauté Munu d'un côté et de l'autre la communauté Tende, causant ainsi d'énormes pertes non seulement en vies humaines mais aussi des matériels électoraux en pleine période électorale. La population se sentant non protégé et fustigeant la mauvaise gestion de ce conflit avait retiré sa confiance du régime de Kinshasa pour la placer dans le candidat de l'opposition. C'est ce qui avait poussé les autorités et la CENI à suspendre les élections du 30 décembre 2018 à Yumbi. D'où ces habitants ne voteront pas leur président de la République.

b. L'insécurité dans la région Butembo, Beni.

En province du Nord-Kivu, les villes de Beni ainsi que celle de Butembo avaient subi la même suspension des élections du 30 Décembre 2018. Leurs habitants non plus n'avaient voté pour leur candidat président de la République. C'était le cas analogique à celui de Yumbi car là également la population était opposée au régime de Kinshasa et au candidat issu de ce régime. Leur réticence provenait de la persistance des massacres à grande échelle perpétrés par les rebelles ougandais d'alliance de force, ADF NALU. Ces derniers avaient déjà totalisé plus 500 morts dans la ville de Beni et aux environs. Les kivuciens de même

avaient retiré leur confiance de ce régime de Kinshasa qu'ils avaient bien soutenu aux premières élections de 2006, voire de 2011. Ils réclament la paix, leur sécurisation, la neutralisation des rebelles ougandais qui tarde beaucoup à venir. Ces habitants de Yumbi, Beni et Butembo n'ont donc pas élu un président de la République. Mais plus tard ils ont quand même participé aux élections de leurs députés nationaux et provinciaux.

c. L'insécurité à Djugu

En territoire de Djugu, les atrocités du groupe armé de la CODECO avaient déjà débuté depuis l'année 2017 alors que les élections étaient prévues pour 2018 qui suivait et se poursuivent jusqu'en 2020 aujourd'hui. Les élections du 30 Décembre 2018 se sont bien déroulées en pleine guerre. Néanmoins, il y a des zones rouges occupées par les assaillants et qui ont bien produit des députés et des voies pour les présidents de la République, surtout pour le candidat d'opposition, dit président élu. Après les élections, les massacres se sont poursuivis à Djugu en s'accroissant. Les groupes armés se sont multipliés, les résultats des élections contestés jusqu'à l'installation de la coalition FCC-CACH au pouvoir. Aujourd'hui même rien n'a encore bien empêché la poursuite de conflit en territoire de Djugu.

D'après le rapport d'examen National volontaire des objectifs de développement durable 2020, des conflits armés persistent encore dans la partie Est du Pays, de plus en plus concentrés dans les provinces de Nord-Kivu et de l'Ituri. Ces conflits se poursuivent suivant des périodes d'intensité variables, ils sont fondés sur des intérêts concurrents, non seulement pour le contrôle des ressources minières, mais aussi sur d'autres questions telles que la propriété foncière et la citoyenneté des populations. Néanmoins des opérations militaires d'envergure ont permis de réduire significativement le nombre des groupes armés (Rapport d'Examen National Volontaire des Objectifs de Développement Durable, 2020 :4).

CHAPITRE QUATRIEME : LES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR UNE ELECTION AUX RESULTATS ACCEPTABLE PAR TOUTES LES PARTIES PRENNANTES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

III.1. ENTRE LA GESTION MANUELLE ET LA GESTION ELECTRONIQUE DES ELECTIONS

La vraie question que nous pouvons nous poser ici est celle de savoir : « laquelle entre la gestion manuelle des élections et celle électronique et/ou numérique est la mieux indiquée pour la démocratisation de l'Afrique » ? Le grand souci est de proposer un autre mode de gestion des élections si l'on sait que tous les deux modes de gestion des élections ne favorisent pas vraiment la démocratisation de l'Afrique.

Comme nous l'avons si bien souligné, le continent africain ayant constaté des problèmes dans l'organisation et la gestion manuelle des élections (fraude, tricherie, intervention de parti au pouvoir dans le traitement des résultats,...) accepte peu à peu à mettre de côté l'ancien mode pour expérimenter la gestion avec la machine à voter Comme l'expérience de la République Démocratique du Congo est la preuve.

La République Démocratique du Congo a foui la pluie avec tous ses dégâts qu'elle apporte pour se jeter dans le fleuve oubliant que celui-ci est aussi l'eau. Dans l'un tout comme dans l'autre, on trouve certaines irrégularités qui laissent toujours les

questionnements. Il faut par conséquent chercher une voie palliative qui tamiserait les tares constatés dans les deux modes pour enfin rester dans le juste milieu avec les valeurs qui mettront la République Démocratique du Congo à l'abri de ces maux provoquant la colère, le soulèvement de la population.

La démocratie en Afrique et en République Démocratique du Congo en particulier demeure comme un principe fondamental et une aspiration forte des populations comme nous l'avons dit plus haut. Le monde évolue, l'Afrique s'ouvre à cette évolution et la République Démocratique du Congo n'est pas dans une autre planète pour ne pas emboîter les pas.

Depuis la nuit de temps, ce qu'on a appelé et on appelle la *Res-publica* n'est plus à gérer comme ce fut chez les anciens où le pouvoir était fondé sur le lien de sang, les richesses et surtout sur la sagesse (Ngute, 2007 :13), mais bien plus sur la méritocratie et le résultat d'un choix judicieux et libre de la population qui s'exprime à travers les élections.

De tout ce qui précède, il est impérieux de signaler qu'à l'instar des autres pays africains, la avec la machine à voter la RDC vient d'introduire dans son arsenal juridique électoral un mode électoral de plus. Bien que ce mode n'échappe pas à la problématique de la fraude électorale, de tricherie, de manque de confiance, etc., étant une jeune démocratie, pour une crédibilisation des élections à venir, la République Démocratique du Congo doit combiner les deux modes de vote c'est-à-dire manuel et électronique. Afin de sa matérialisation, il appartient au gouvernement congolais de mettre à la disposition de la CENI suivant ses prévisions les moyens à temps.

3.2. RESTRUCTURATION DE LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE PAR SA DEPOLITISATION

Les élections de 2018, viennent encore s'ajouter des expériences macabres des élections passées de 2006 et 2011, et tous les troubles qui s'en sont suivis en raison de manque de crédibilité, d'intégrité et indépendance très manifeste dans le chef des animateurs de cet appareil de l'appui à la démocratie. Certains observateurs pensent qu'il est nécessaire de se débarrasser de tous ces dirigeants pour une nouvelle équipe dirigeante plus intègre. D'où, la nécessité d'une restructuration qui implique un changement structurel et organisationnel beaucoup plus important que des changements courants. Et ce, en raison d'une crise qui met en danger les conditions de travail et, par là même, l'emploi (Kieseldach et Alii, 2010 : 8).

Pour les autres observateurs, la nécessité de la restructuration je justifie par le faite que la Commission chargée d'organiser les élections qui devrait consolider la démocratie au pays, l'a freiné et a mordu sur les antivaieurs qui ne donnent pas la crédibilité aux institutions issues des élections qu'elle a organisées.

Les griefs soulevés par les uns et les autres sont fondés parce que vécus. Néanmoins, il sied de relever que la restructuration de la CENI doit être faite dans le sens de la dépolitisation. C'est-à-dire, la CENI ne doit pas avoir comme animateurs de ses organes, des animateurs issus des partis politiques de l'opposition ou de la coalition au pouvoir, des organisations de la Société civile proche des partis politiques de l'opposition ou de la coalition au pouvoir mais plutôt de la vraie société civile. Parce que les acteurs politiques qui procèdent à la certification des résultats parfois sont partagés sur base des intérêts. Ce qui trace le chemin pour la contestation.

3.2. NECESSITE D'UNE COMMISSION ELECTORALE AFRICAINE INDEPENDANTE

La question de la démocratie est l'une des questions majeure qui préoccupe souvent l'Union africaine, en ce sens qu'elle a consacré comme mode de gestion dans l'Etat membre. A chaque fois qu'un Etat membre approche la période de son cycle électoral, un casse-tête de plus s'ajoute à l'Union Africaine, étant donné que bon nombre des Chefs d'Etats africains, une fois au pouvoir n'ont pas la culture d'accepter sportivement les résultats des élections, pour ce faire multiplie les stratégies soit de la non tenue des élections soit de la révision de la constitution. D'où, la nécessité pour l'Union Africaine de dépêcher chaque fois une mission de médiation soit d'acceptation de la tenue des élections ou soit d'acceptation des résultats, soit une mission d'observation des élections et validation ou non des résultats. A ces astuces des Chefs d'Etats africains s'ajoute les contestations qui s'en suivront après les élections par les parties prenantes.

Le contexte dans lequel l'Afrique accepte l'utilisation de la technologie numérique dans la gestion des élections est celui de préparation de l'avènement de la démocratie dans le continent. Bien que certains pays d'Afrique se disent démocratique, à notre avis cette démocratie n'a pas encore pris d'envol dans la mesure où nous constatons certains tares qu'il faut s'y mettre pour les éradiquer et instaurer réellement la démocratie dans les Pays.

Malgré que les Etats membres de l'Union Africaine, ont trouvés un mode de scrutin qui soit souple et moins coûteux notamment la machine à voter, les critiques fusent de partout, ce qui pousse à se pose question de savoir si le problème est la machine à voter ou l'institution organisatrice de scrutin.

Dans le cas de la République Démocratique du Congo, ce sont les dirigeants de la CENI et le parti au pouvoir qui ont posé d'énormes problèmes. En soi, l'utilisation de la machine à voter n'est pas mauvaise pour la crédibilisation des élections dans la mesure où elle ne fait qu'aider l'électeur à faire son choix. Si la CENI est accusée de déstabiliser le processus de la démocratisation. C'est parce qu'elle n'a pas su faire preuve de son impartialité, de son indépendance. Après analyse ci-haut, il a été démontré que la machine à soi n'a pas un problème majeur. Ce que le problème est la crédibilité de l'institution organisatrice des élections.

Etant donné que la question des élections est une question qui relevé de la souveraineté des Etats. Et elle est sécurisé par les principes de « non-ingérence d'un Etat dans les affaires intérieures d'un autre Etat ».⁸ Lorsque cette question de l'élection qui relevé des affaire intérieur d'un Etat trouble porte atteinte à la paix et à la sécurité de région, l'union Africaine doit intervenir. Au lieu que l'Union intervienne en retard, ne faut-il pas mettre sur pied une Commission Electorale Africaine ? Si oui, dans quelle condition ? Et Avec quelle mission ?

La création de la Commission Electorale Africaine est nécessaire et opportune pour accompagner les Etats membres de l'Union africaine dans jeunes expérience de cheminement vers la démocratie, au lieu de chaque fois envoyé des experts pour venir seulement observer et certifier les résultats. La certification se dit dans plus part de cas : « les élections se sont bien déroulée malgré les irrégularités ». Ce qui pousse à se poser le degré de leur corruptibilité.

⁸ Article 4.g de l'Acte constitutif de l'union africaine

La création d'une telle structure à l'appui à la démocratie demande que les Chefs d'Etat réunis au sein de l'Union Africaine décident en unanimité la création de cette commission qui sera codifiée dans les documents règlementant le fonctionnement de l'union des pays africains. Cela veut dire que toutes les commissions électorales des pays africains, sur recommandation et orientation de l'Union africaine, se réunissent pour échanger sur l'expérience que chacun a faite pour enfin retenir la meilleure expérience qui a donné au moins 90% des résultats issus des urnes et décelant la volonté exprimée des peuples. La mission assignée à ladite commission sera d'ordre organisationnel et technique. C'est-à-dire le pays annonçant l'organisation des élections réunit les moyens conséquents pour cette fin et que la commission ne vient que pour l'accompagner. A l'issue des votes libres et personnels, la commission se charge de centraliser les données issues des différents Bureaux ou centres de vote pour traitement, compilation et publication provisoire des résultats. Quant à la composition de ladite commission, elle sera composée de cent-dix experts électoraux en raison de deux experts par chaque pays.

Dans presque tous les pays africains aujourd'hui, les partis au pouvoir ont une importante influence sur l'appareil électoral et que ce dernier n'exerce pas ses prérogatives dans toute son indépendance. Cela justifie la nécessité impérieuse de chercher comment mettre en place un mécanisme électoral au niveau de l'union africaine pour contourner ce danger. A ce stade une mise place d'une commission électorale dont la mission principale est de veiller sur le *traitement, la transmission et la publication* des résultats des élections dans chaque pays d'Afrique. Cela pourrait être une condition de possibilité pour limiter toute sorte de fraude et tricherie électorales dû à l'implication du parti au pouvoir dans la gestion indépendante de la CENI des élections. Selon notre expérience faite, c'est le sommet qui, dans la plupart des cas met en cause toute la crédibilité du processus électoral.

A notre avis, ladite commission peut, comme il se prépare aujourd'hui la constitution d'un marché commun africain, être composée des dirigeants des appareils électoraux des autres pays jugés crédibles et modèles en matière de la démocratie en Afrique : leur rôle sera de participer à la compilation, le traitement et la publication des résultats des élections.

CONCLUSION

Le vouloir démocratiser l'Afrique est un bon vent qui nécessite le soutien et l'appui de tous les dirigeants africains. Nous savons que la démocratie est un processus qui a des préalables qu'il faut respecter. Les élections est un des piliers importants qui porte la démocratie dans toute son essence. Le choix libre et transparent de ses dirigeants est un acte civique et démocratique qui passe par la bonne organisation des élections. On a beau crié, décrié et décelé les irrégularités qui ont émaillé la plupart des systèmes électoraux africains lequel système privilégiait le manuel.

Ayant découvert qu'à chaque fois qu'il y a des élections, lors de la publication des résultats, il y a toujours de réclamations, de contestations de résultats et de troubles, certains dirigeants ont pensé mettre en place un autre système qui limiterait les fraudes, la corruption et la tricherie, c'est le système qui utilise la technologie numérique. Celle-ci adoptée pour garantir la crédibilité des résultats électoraux a fini par confirmer son importance dans certaines mesures au-delà de tout le doute. Pour le cas de la République Démocratique du

Congo qui a utilisé pour la toute première fois la machines à voter en Afrique centrale, nous avons relevé que les machines à voter en soi n'ont pas de problème quand on veut réellement et consciencieusement privilégier la démocratie. Cette technologie ou cette machine n'offre pas la possibilité de fraude ou de tricherie électronique, mais bien plus le problème ne se pose qu'au niveau du traitement, transmission et publication des résultats.

Nous ne sommes pas sans savoir que l'Afrique a besoin de décoller, d'améliorer son système électoral. L'utilisation de la technologie numérique dans l'organisation et gestion des élections semble salubre et bénéfique si réellement la volonté et la conscience y sont. Les avantages qu'offre cette machine sont à éclairer la lanterne dans l'appréhension de la donne par la population et les désavantages ne sont pas d'ordre à saboter ou saper la crédibilité du processus ou mieux des résultats électoraux. Le problème existe au-delà de la machine qui ne fait que faciliter la population.

Donc à l'ère actuelle, la population congolaise peut se réjouir de bien pouvoir utiliser de nouveau cette technologie numérique qui n'a aucunement de compromission sur le processus de la démocratisation de l'Afrique. Il est plus que question et souhaitable ici de constituer une commission dont la mission serait de veiller et surveiller le traitement, la transmission et la publication de résultats électoraux en Afrique.

BIBLIOGRAPHIE

L'Acte Constitutif de l'Union Africaine.

LIKIBI R., 2012, *La charte africaine pour la démocratie, les élections et la gouvernance : Analyse et commentaires*, Paris, Publibook.

REGNIER F., 2012, *Technologie numérique et impact socioculturel*, Nancy, ALN Ed.

KASONGA P., 2009, *Initiation à la démocratie : Les élections*, Paris, Publibook.

GABAS J.-J., 2004, *Société numérique et développement en Afrique. Usage et politique publique*, Paris, Karthala.

ROUSSEAU J.-J., 1823, *Philosophie politique*, Paris, P. du Pont.

SOLEIL FRERE M., 2009, *Elections et médias en Afrique Centrale. Voie des urnes, voie de paix ?*, Paris, Karthala.

DE SAINT MOULIN L., 2003, *La perception de la démocratie et de l'Etat de droit en RDC*, Kinshasa, CEPAS.

GIRARD C., 2012, *La photo animalière*, 2^{ème} Ed., Montreuil, Pearson.

NGUTE Novato A., 2007, *Les théories du contrat social. Autour de John Rawls*, Ed.spéciale Hekima na hukweli, Kisangani, P.E.S.

KIESELDACH T. et Alii, 2010, *Santé et restructuration(HiRES) : Recommandation, réponses Nationales et questions politiques dans UE*, Muniche.

Ngoma-Binda, P., Otemikongo Mandefu Yahisule, J. et Alii, *République Démocratique du Congo Démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la IIIème République*, Une étude d’AfriMAP et de L’Open Society Initiative for Southern Africa, Novembre 2010.

MONUSCO, 2011, *L’appui de la MONUSCO au processus électoral*, Vol.1- N°5.

MINISTERE DU PLAN, 2020, *Rapport d’examen National Volontaire des Objectifs de Développement durable*, Kinshasa, Mediaspaul.